HISTOIRES DU JOUR

ASSAUT DU LYCÉE DE FILLES DE MONTPELLIER

On lit dans l'*Eclair*, de Montpellier :

«Nous lisons dans le Bulletin de police sous ce titre *Vandalisme* : « La nuit dernière vers dix heures, cinq ou six jeunes gens inconnus ont sauté dans la cour du lycée des filles et ont brisé un vase contenant un bambou. »

»Il paraît difficile d'admettre que les cinq ou six « vandales » susmentionnés se soient livrés à l'exercice de gymnastique relaté par le Bulletin de police, dans le seul but de briser un «bambou.»

»Encourir les peines graves qui déroulent d'une escalade pendant la nuit, dans une maison habitée pour le seul plaisir de se partager un bambou serait le fait non de six vandales, mais de six insensés.

»Les six jeunes gens étaient donc, tout l'indique, sous le coup d'un puissant stimulant : libre à chacun d'en déterminer la nature.

»Quant à nous, nous ne pouvons tirer qu'une moralité de l'incident : c'est que les murs du lycée des filles sont trop faciles à franchir pour les jeunes gens et qu'il y a lieu, au nom de la morale publique, de les surélever afin que les «vandales» en soient au moins réduits à se servir d'une échelle.»

M. Francisque Sarcey conte aux lecteurs de la *France*, l'histoire d'une pauvre femme morte subitement dans un hôpital de Paris, et qu'on a dû enterrer avec l'assistance d'un prêtre, pour obéir à la volonté du mari. Quelques détails de cette histoire nous semblent fort suspects, et nous n'y insisterons pas. Nous avons les meilleures raisons du monde de ne pas croire M. Sarcey sur parole lorsqu'il s'attaque avec son hypocrite bohomie à l'Eglise et au clergé.

M. Sarcey arrive cependant à cette conclusion, assez inattendue sous la plume, que les avantages de la laïcisation des hôpitaux sont fort contestables : « Savez-vous, dit-il, quelle est la conséquence de ce prétendu respect pour la liberté de conscience? C'est pendant la nuit, en général, que les malades souffrent le plus et qu'ils sont plus proches de la mort. C'est donc pendant la nuit aussi que le plus souvent, quand ils sont religieux, ils demandent l'assistance du prêtre. Il a fallu prévoir le cas, on a augmenté le personnel de deux veilleurs de nuit, qui écoutent, se trouvent en permanence dans les salles pour recueillir les désirs du mourant et les transmettre au directeur, qui envoie tout de suite à la paroisse. Oh! c'est un service bien fait, mais il coûte cher, et beaucoup plus cher que l'aumônier qui se promenait dans la journée à travers les lits et voyait ce qu'il avait à faire. C'est ainsi que toute question peut être envisagée sous deux faces et qu'il est toujours difficile de dire qu'elle est la meilleure. »

Le jour où il voudra dire toute la vérité, M. Sarcey reconnaîtra que ce service dispendieux et compliqué est loin d'être aussi bien fait qu'il lui plaît de l'affirmer aujourd'hui, que bien des malades ne reçoivent pas sans les plus grandes difficultés les secours de la religion et que plusieurs sont morts sans avoir pu les obtenir. C'est ce que sous la république on appelle protéger la liberté de conscience. Mais pour être incomplets, les aveux de M. Sarcey n'en étaient pas moins intéressants à recueillir.

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 29 avril.

Il y a une telle unanimité aujourd'hui, dans les renseignements émanés de diverses sources, voire de source officieuse, que l'on regarde comme certain que la solution amiable de l'incident de Pagny aura lieu sinon aujourd'hui, au moins demain.

Toutefois, on infère de la publication par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du rapport du ministre de la justice de l'Empire, que le gouvernement allemand semble vouloir retenir contre M. Schnaebelé l'accusation d'espionnage. Certes, il peut résulter de là de nouvelles réclamations, mais comme elles ne pourraient se produire que par la voie diplomatique, il y a tout lieu de croire qu'elles suivront une marche régulière.

En attendant, le document publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, tend à jeter un jour défavorable sur les agissements de notre ministre de la guerre; c'est sans doute pour cela qu'il figure dans l'organe officieux de M. de Bismarck.

En tout cas, c'est, comme on dit vulgairement, jeter de l'huile sur le feu, car il va en résulter de vives polémiques en deçà comme au delà des Vosges.

On parle déjà de faire, de M. Schnœbele, un député de Paris, à l'élection du 22 mai, et l'on n'attend que sa mise en liberté pour poser sa candidature.

Le Conseil municipal a adopté, hier, sans discussion et à l'unanimité des membres présents, moins une voix, les conclusions du rapport de M. Lefèvre-Roncier relatives au Métropolitain.

Mais auparavant, le Conseil s'était rallié à une motion d'ordre de M. Joffrin comprenant des réserves qui ont tout à coup rallié les opposants auxquels elles donnaient satifaction.

Le *Cri du Peuple* seul, contient ces réserves *in-extenso* par la communication que lui en a faite le citoyen Joffrin, et c'est à ce titre que je vous en donne ici le résumé :

» La situation faite au Conseil par la commission de la Chambre, mettant la représentation municipale, à la veille du renouvellement de son mandat, dans l'impossibilité de discuter, je propose, tant au nom de mes collègues socialistes qu'en mon nom, de voter sans discussion le projet de délibération suivante : « Nous laissons au gouvernement et aux compagnies la responsabilité de l'opération et nous nous réservons, le moment venu, de faire rentrer, dans le domaine communal, le Métropolitain. »

Il y a lieu de croire que ces réserves ne sont pas de nature à dissiper les préventions de la majorité de la Chambre contre l'entreprise, dont le projet a été adopté, hier, par l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville.

C'est demain que les ministres de la guerre, de la marine et des travaux publics, invités une fois de plus par M. Dauphin, dans le conseil d'hier, à lui communiquer les nouvelles économies qu'ils ont pu pratiquer dans leur budget, doivent s'exécuter. Mais on sait déjà que MM. Boulanger, Aube et Millaud déclarent que, malgré tous leurs efforts, ils sont dans l'impossibilité absolue de faire droit à l'invitation de leur collègue des finances. Cette déclaration sera portée lundi à la connaissance de la commission du budget qui sera, par suite, fixée, dès sa première réunion, sur l'impossibilité d'équilibrer le budget avec les seules économies ministérielles.

La commission du budget devra, dans la même séance, se prononcer sur la réclamation de M. Dauphin tendant à ce qu'elle dessaisisse la commission spéciale du projet de transformation de la cote mobilière pour en faire elle-même l'examen.

On ne pense pas généralement que ce dessaisissement soit prononcé. Mais M. Dauphin en appellera certainement devant la Chambre de cette décision.

On assure que, dans cette première séance de la reprise de ses travaux, la commission sera saisie, par M. Jules Roche, d'une proposition de renvoi du budget de 1888, au ministre des finances pour y apporter des modifications capables d'équilibrer les dépenses avec les recettes. Mais le vote sur cette proposition semble devoir être ajourné jusqu'à ce que la commission ait procédé à l'examen des dépenses budgétaires, ainsi qu'elle l'a décidé avant les vacances de Pâques, sur la demande de M. Ribot.

Les Etats-Unis se préparent déjà aux élections qui doivent avoir lieu l'an prochain pour la présidence de la République. Le mandat de M. Cleveland n'expiré que le 4 mars 1888. Mais son successeur doit, selon l'usage, être réélu dans l'année qui précède la date de son installation et on s'en préoccupe déjà. Une dépêche de Washington a annoncé que M. Cleveland refusait de se faire porter pour un nouveau terme de quatre ans. Mais cette déclaration a rendu ses amis plus partisans que jamais de sa réélection, et on assure, en conséquence, qu'il sera présenté comme le candidat démocrate.

De leur côté, les républicains se préparent. Ils n'ont pas encore arrêté de candidat, mais discutent actuellement les mérites respectifs de plusieurs hommes d'Etat qui leur paraissent capables de réunir de nombreux suffrages. Il est question, notamment, du général Sherman, membre du Sénat de Washington, où de M. Emerson, sénateur de Pensylvanie, ou encore de M. Allison, sénateur d'Iowa. On parait renoncer à représenter encore une fois M. Blaine, qui fut le concurrent de M. Cleveland en 1884, et qu'on ne croit pas lui-même disposé à se remettre sur les rangs, puisqu'il annonce son prochain départ pour l'Europe, en raison du mauvais état de sa santé.

Mais, quel que soit le candidat que choisira éventuellement le parti républicain, ce sera probablement le programme de protectionnisme commercial de M. Blaine qui lui servira de plateforme et sur lequel la lutte s'engagera. La question économique continue, en effet, à avoir le pas, en Amérique, sur toutes les autres.

A la petite Bourse d'hier soir, on avait baissé à cause du bruit répandu touchant certaines complications de l'affaire de Pagny-sur-Moselle, mais, au début de la séance d'aujourd'hui, c'est la hausse qui a prévalu. La spéculation considère, en effet, la mise en liberté de M. Schnœbelé comme assurée. Quelques instants avant la clôture, il s'est produit des réalisations qui ont fait quelque peu reculer les cours, mais, après bourse, la baisse a été de 20 centimes sur le 3 0[0 et de 40 centimes sur l'Italien, par suite des deux bruits suivants :

Les Italiens auraient été battus à Massouah, et le gouvernement allemand ferait un emprunt de 500 millions de marks.

NOUVELLES DU JOUR

M. J. Grévy visitant le Salon

Paris, 29 avril. — M. le président de la République a visité le Salon aujourd'hui, à trois heures et demie.

M. Jules Grévy était accompagné de Mme Wilson et du colonel Lichtenstein, chef de sa maison militaire, ainsi que de M. Goblet, du préfet de la Seine, du préfet de police, du haut personnel de la direction des beaux-arts et du comité de direction de la Société des artistes français.

Les membres du jury ont fait au président de la République les honneurs de l'exposition.

Le salon de cette année se compose de 5,318 ouvrages subdivisés comme suit :

Peinture	2.521
Dessins, pastels, cartons, etc.	1.042
Sculpture	1.046
Gravure en médailles et en pierres fines	46
Architecture	187
Gravure	476
Total	5.318

A cela il faut ajouter 13 plans ou modèles de monuments publics.

Le prince Napoléon

Le *Moniteur universel* annonce, d'après un télégramme de Naples, que le prince Napoléon serait très malade des suites d'une apoplexie. Son état n'est pas sans inspirer des craintes très sérieuses à son entourage.

Les nouveaux évêques français chez M. Goblet

Paris, 29 avril. — Le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a reçu ce matin, MM. Ducellier, archevêque de Besançon ; Gouzot, archevêque d'Auch ; Maréchal, évêque de Laval ; Fleury, évêque de Bayonne ; Mortier, évêque de Digne, et Blanchet, évêque de Gap.

Les mesures Allemandes en Alsace-Lorraine

Berlin, 29 avril. — La *National Zeitung* dit que le bruit court dans les cercles politiques que la « loi martiale » serait proclamée en Alsace-Lorraine pour la défense du pays contre les trames de la trahison.

Strasbourg, 29 avril. — La fanfare Sellenick, société instrumentale de Strasbourg, vient d'être dissoute.

Un des effets de la politique allemande

On mande de Dresde, 29, à la *France* :

» La politique de provocations et de vexations du gouvernement de Berlin est vraiment désastreuse, pour l'Allemagne elle-même.

» Dans toute la Saxe, les grandes industries sont assurées d'une ruine complète si la crise se prolonge quelques mois encore.

» La persistance des bruits de guerre, surtout depuis l'arrestation de Schnœbelé, arrête toutes les affaires.

» Il n'y a de travail que dans les fabriques d'armes et les usines qui travaillent pour le compte du gouvernement. Dans toute la Saxe, la misère est très grande parmi les ouvriers et les paysans.

» Encore quelques mois de cette politique et le gouvernement prussien pourra constater lui-même les sentiments hostiles des Saxons.

Un gendarme victime de son dévouement

Limoges, 29 avril. — Le gendarme Blondeau, qui était chargé de conduire un prisonnier à Limoges, s'est tué en sautant du train n° 35, entre Brétigny et Etampes, à la poursuite de l'inculpé.

Le train n° 40 lui a passé sur le corps.

Quant au prisonnier on a perdu ses traces.

Une explosion — Six victimes

Rodez, 29 avril. — Une explosion de poudre s'est produite hier, à 2 heures, au puits Saint-Eugène, à Firmy (Aveyron). Six mineurs ont été grièvement blessés.

Un article virulent de M. Katkow contre l'Allemagne

On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Temps* que M. Katkow vient de publier dans la *Gazette de Moscou* un violent article contre l'Allemagne.

M. Katkow dit que les intrigues anglaises dans la presqu'île des Balkans n'ont été si dangereuses que parce qu'elles étaient soutenues par la politique de M. de Bismarck.

M. Katkow ajoute que la Russie ne redoute pas un choc avec l'Allemagne et qu'il viendra un temps ou les comptes seront réglés et où M. de Bismarck ne saura rien faire.

Les Soudanais — Un combat meurtrier

Wady-Halfa, 29 avril, (source anglaise). — Le colonel Chermside a attaqué et battu hier un corps de Soudanais qui avait été envoyé, sous les ordres de Nour-el-Khanzy, pour occuper le district de Wady-Halfa.

La position ennemie a été enlevée à la baïonnette, et les Soudanais ont laisses 150 morts sur la place.

Les Egyptiens, dont la perte est de 40 morts ou blessés, ont capturé le camp des rebelles avec les munitions et dix étendards.

Nour-el-Khanzy a été tué à la tête de ses hommes.

Manifestation en faveur de la Russie

Une touchante manifestation a eu lieu à Provins, au quartier de cavalerie, en faveur d'une nation amie de la France, la Russie.

Un colonel de l'armée russe, en ce moment à Provins chez un de ses parents qui est officier supérieur au 9e dragons, avait manifesté le désir d'assister incognito à la revue du régiment passée jeudi dernier au quartier par M. le colonel de Briey.

Malgré tout le soin qu'il prit à se dissimuler, la présence du colonel russe fut bientôt connue de tout le régiment et l'émotion fut à son comble quand la fanfare du 9e régiment de dragons entonna l'hymne national russe : *Dieu protège le tsar.*

Pendant l'exécution de ce morceau qui fut enlevé avec une maestria remarquable, tous les officiers s'étaient découverts.

Cette marque de déférence pour la nation russe a vivement touché le colonel étranger qui, les larmes aux yeux, a chaudement remercié les officiers qui l'entouraient.

A son tour, il a manifesté ses sympathies personnelles pour la France quand la musique du régiment a eu joué la *Marseillaise*.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

ROUBAIX-TOURCOING, 30 avril 1887.

La menace de complications politiques et la faiblesse qui s'est produite sur les cours des laines à l'ouverture des ventes d'Anvers ont exercé une influence fâcheuse sur la marche générale des affaires, mais depuis que les inquiétudes, soulevées par l'incident de Pagny, se sont un peu apaisées, la situation s'est améliorée.

Tissus. — Une interruption est survenue dans la remise des ordres, au moment où tous les regards étaient tournés vers l'Allemagne à la suite de ce fâcheux incident, maintenant à peu près terminé. Les acheteurs reviennent, et nous croyons savoir que plusieurs fabricants ont pris des ordres assez importants.

Laines brutes. — A part à Londres, où les ventes se sont clôturées avec animation, les marchés d'importation offrent peu d'activité et les cours s'en ressentent forcément : c'est ainsi qu'à Anvers il s'est produit des enchères froides et une légère baisse sur les prix.

Les arrivages de laines sur nos places ont été un peu plus importants ces temps derniers.

Peignés. — Il n'y a pas lieu d'exagérer la baisse survenue à Anvers sur la laine brute : cette baisse était quasi escomptée et même aux cours actuels on peut difficilement produire le peigné aux prix de vente ici.

Les transactions ont été calmes au commencement de la semaine, mais, ces derniers jours, il s'est produit quelques demandes et une reprise prochaine n'est pas impossible.

Blousses et déchets. — Sans changement notable.

Cotons. — Toujours même situation en filature.

Soies. — Quoiqu'assez bas, les prix tendent à se régulariser; nulle part du côté de la production des stocks ne pèsent. En fabrique les approvisionnements sont nuls ou à peu près, et c'est dans ces conditions qu'on aborde une saison d'étoffes qui s'annonce sous de bons auspices en même temps qu'une récolte dont le résultat n'est rien moins qu'assuré.

Une vente publique de laines, provenant du sauvetage de l'incendie du peignage Delattre, a eu lieu aujourd'hui samedi, dans la salle de vente de M. Albert de Hais, rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing.

Nous avons rarement constaté une affluence d'acheteurs aussi grande à nos enchères publiques de laines.

Le commerce de nos places y était largement représenté ; nous voyons, de plus, un certain nombre d'acheteurs étrangers.

Les enchères ont été menées avec beaucoup d'entrain et nous retrouvons avec plaisir, l'animation des bons jours.

Tous les lots catalogués, peignés, comme blousses, se sont vendus à des prix relativement élevés, et qui dépassaient toutes les évaluations faites avant la vente.

Laines

LE HAVRE, 30 avril, 8 h. 45 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Deÿòy)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 150 balles de laine du Chili et 251 balles de Rio-Grande.

Ventes : 28 balles de Buenos-Ayres et 17 balles de Montevideo.

Stock : 3,481 balles de Buenos-Ayres ; 2,624 balles de Montevideo ; 565 balles de Rio-Grande ; 691 balles du Chili ; 1,127 balles d'Algérie ; 34 balles du Pérou ; 3,422 balles de Russie ; 7,430 balles d'Espagne ; 410 balles de Bombay ; 462 balles de Smyrne et 304 balles de poils de chameaux.

MANTES, 28 avril.

Laines, de 85 à 90 c. le kil.

MARSEILLE, 28 avril.

On a vendu 12 balles de laine de Sousse, à fr 102 50 et 6 balles de Bagdad rousse, à fr. 160.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Ville de Buenos-Ayres* cap. Lebourhis dont nous avons annoncé l'arrivée à Dunkerque hier venant de B.-A., Montevideo et Rosario, était porteur de 1821 b. laine pour Dunkerque, qu'il vient de débarquer ; pour le Havre 598 b. laine.

Le steamer anglais *Cuvier* est attendu dans le courant de mai à Dunkerque venant de la Plata avec laines.

Le steamer anglais *Hogarth* allant de Dunkerque et Londres à Montevideo et B.-A. reprendre des laines, a touché à St-Vincent (Cap-Vert) le 27 avril.

Le 3 mâts anglais *Carliste* venu a Londres de Dunkerque, a suivi le 27 avril de Gravesend pour Melbourne.

Le steamer anglais *Orient* est monté à Londres le 29 avril, venant de Sydney, (Australie) avec laines etc.

Le steamer anglais *Lucerne* est parti de Montevideo vers le 15 avril pour Dunkerque avec laines, attendu dans le courant de mai.

Le steamer *Ville de San-Nicolas* des chargeurs-réunis, sera à Montevideo vers le 18 prochain venant de Dunkerque, le Havre et Bordeaux prendre des laines etc. pour ces ports.

Le steamer anglais *Cotopaxi* allant de Liverpool viâ Bordeaux au Chili et à la Plata, a touché le 27 avril à Lisbonne.

Le steamer italien *Nord-America* est arrivé le 23 avril à Montevideo venant de Gênes et le steamer italien *Sirio* est parti le 24 avril de Montevideo pour Gênes avec laines.

Le steamer anglais *Pine Branch* est parti le 25 avril de Valence pour Montevideo allant charger en laine etc.

Le steamer anglais *Ormuz* est parti de Port-Said le 27 avril pour Londres avec laines à ordres de Sydney (Aust.)

Le steamer anglais *Kaikoura* a suivi le 28 au matin de Rio-Janeiro.

Le steamer *Tafna* allant du Pacifique au Havre, a suivi le 23 avril de Rio-Janeiro.

Le steamer *Neckar* allant de Bremen en Australie a touché le 23 avril à Colombo.

Le steamer allemand *Hohenstaufen* allant de l'Australie à Bremen avec laines, a suivi de Colombo le 23 avril.

Le steamer allemand *Franfort* signalé arrivé à Anvers venant de la Plata, y a débarqué le 28 avril 650 b. laine de B.-A.

Le steamer *Graf-Bismark* prenait charge le 27 avril à Anvers pour B.-A. et Montevideo, parti le 28 avril.

Le 3 mâts anglais *Peri* est arrivé le 27 avril à Anvers et y débarquait du 29 au 30 des laines chargées à Sydney (Aust.)

Le 3 mats anglais *Pallas* est arrivé le 27 avril à Anvers venant de Melbourne (Aust.) avec laines qu'il débarque actuellement.

Le steamer anglais *Ricersdale* venant de B.-A. et Montevideo, est arrivé sur rade de Dunkerque.

Marchés français

AIX-LA-CHAPELLE. — La chambre de commerce de St-Quentin a adressé au ministre du commerce une pétition demandant que les broderies suisses, qui ne paient à l'entrée en France qu'un droit de 450 fr. les 100 kilos soient frappées d'un droit de 650 fr., puisque le tarif général porte 800 fr.

La chambre fait remarquer que l'industrie de la broderie mécanique, si française à tous les points de vue, est restée en France, par suite des avantages accordés par nos traités aux concurrents étrangers, à l'état d'industrie mort-née, puisque nous n'avons que 2,000 métiers, alors que la Suisse en compte 20,000 et l'Allemagne 10,000.

L'élévation des tarifs demandée permettrait à nos fabricants de mieux soutenir la concurrence étrangere et aiderait au développement d'une industrie qui n'est restée stationnaire qu parce qu'elle a été insuffisamment protégée.

ARDECHE. — L'industrie de la soie demeure stationnaire ; la tannerie travaille dans de bonnes conditions, tandis que la mégisserie éprouve des chômages.

Les imprimeries sur étoffes laissent encore à désirer.

ISÈRE. — Dans l'industrie textile, la laine est recherchée ; la filature est occupée, bien que, dans quelques établissements secondaires, il se soit produit des chômages partiels ; dans les tissages, le travail est actif et la vente s'opère à des conditions normales.

La soie est également demandée ; la filature fonctionne régulièrement ainsi que le tissage, et les conditions de la vente sont bonnes.

Le coton est moins recherché ; la filature n'a qu'un travail moyen, tandis que le tissage a une situation satisfaisante ; les ventes s'opèrent d'une manière régulière.

SAONE-ET-LOIRE. — Dans le tissage de la soie, la fabrication est stationnaire et la vente lente ; la concurrence étrangère et la grande quantité de produits fabriqués sont la cause du ralentissement éprouvé par l'écoulement de cet article.

Marchés allemands

Chemnitz, 28 avril.

La situation des fabriques de bonneterie est toujours bien mauvaise. Une réduction considérable des salaires en est résultée.

Pour remplacer la clientèle des Etats-Unis, qui a presque complètement fait défaut cette année, des voyageurs de commerce ont été envoyés dans l'Amérique du Sud ; mais les quelques ordres qu'ils ont rapportés ne sont pas de nature à compenser les pertes éprouvées.

Certains fabricants, obligés de vendre à tout prix, ont consenti des réductions fabuleuses. Les suspensions de paiements, les faillites sont à l'ordre du jour.

Marchés anglais

MANCHESTER, 28 avril.

Filés et tissus. — La demande pour l'Orient ne s'améliore pas et la faiblesse des cotons et filés rend les acheteurs très circonspects. Les tissus sont nominalement sans changements, toutefois la tendance est en faveur des acheteurs. Les filés sont lourds et quoique les filateurs tiennent les cours de mardi dernier ils ont fréquemment accepté de plus bas prix dans le cas de prompte délivraison.

Chambre de Commerce de Tourcoing

Séance du 22 avril 1887.

Présidence de M. CH. JONGLEZ, député, Président.

La Chambre de Commerce :

Donne acte du dépôt sur le bureau des objets de correspondance arrivés depuis la dernière réunion ;

Constate que le mouvement du conditionnement pour le mois de mars accuse une augmentation sur la période correspondante de 1886 ;

Décide qu'on s'associera à la Chambre de Commerce d'exportation de Paris dans la campagne par elle entreprise afin d'obtenir une situation plus favorable, au point de vue militaire, pour les jeunes Français établis à l'étranger ;

Charge son président de renouveler les plus vives instances auprès de la municipalité pour obtenir bientôt l'application de la réduction des droits de pesage du conditionnement votée par l'assemblée commerciale sur la demande des représentants du commerce ;

Entend lecture de la circulaire ministérielle au sujet des nouvelles dispositions concernant le dépôt des marques de fabrique et prescrit l'insertion aux journaux de la localité d'un extrait de ce document.

Sur le rapport verbal de M. Scalabre-Delcour, estime qu'il n'y a point lieu de donner un avis favorable aux statuts d'une compagnie d'assurances des voyageurs en chemin de fer.

Reçoit communication d'une circulaire ministérielle recommandant à l'attention du commerce une note du comité consultatif du commerce français à la Havane, concernant l'importation dans l'île de Cuba, de produits français tels que tissus de coton, de lin, draps, soieries, etc.

Est informée que la Compagnie des chemins de fer du Nord accueille par une fin de non recevoir les démarches effectuées pour un agencement plus avantageux des trains rapides entre Reims et la région du Nord.

Reçoit avec une réelle satisfaction communication d'une lettre de la Chambre de commerce française de Charleroi offrant de mettre à la disposition du négoce de la localité des échantillons de produits étrangers en faveur sur le marché belge et auxquels les produits français pourraient avantageusement faire concurrence; il sera répondu qu'on accepte avec empressement la proposition et qu'on veillera avec soin à donner suite à cette heureuse innovation.

Confie à une commission, nommée en dehors de la Chambre de commerce, l'enquête à ouvrir pour établir, selon le vœu de la corporation des teinturiers, s'il est vrai qu'on emploie couramment, pour certains tissus, le noir d'aniline verdissable, cette enquête ayant son utilité dans l'affaire-procès Grawitz qui motive un appel devant la Cour de Douai.

Arrête les comptes de la Chambre et de la Bourse de commerce pour l'exercice 1886 et établit les budgets pour 1888 de ces mêmes établissements.

Reçoit de M. Jonglez des renseignements sur la situation du projet de concours et la réorganisation des Chambres de commerce et du Conseil supérieur et remercie l'honorable député de ces détails intéressants.

Marque de fabrique et de commerce. — Une nouvelle instruction (4 mars 1887), arrêtée de concert entre les ministres de la justice et du commerce, dispose ce qui suit (en ce qui concerne les intéresses) :

Les fabricants, commerçants et agriculteurs qui veulent déposer leurs marques au greffe du tribunal de commerce ou, à défaut, au tribunal civil de leur domicile, peuvent soit s'y présenter eux-mêmes, soit se faire représenter par un fondé de pouvoirs spécial. Dans ce dernier cas, la procuration peut être sous seing privé, mais doit être enregistrée et laissée au greffier.

Le déposant doit fournir, en double exemplaire, sur papier libre, dans la forme d'un carré de 18 centimètres de côté, la marque qu'il a adoptée et qui doit être tracée au milieu du papier.

Le greffier doit refuser le dépôt s'il n'est pas fait conformément aux instructions ministérielles de détail. Si le déposant se croit fondé à réclamer contre les refus du greffier, c'est devant le président du tribunal qu'il devra se pourvoir. Si les modèles présentés sont contraires aux lois, s'ils portent l'indication de la croix de la Légion d'honneur, les greffiers doivent se borner à avertir les déposants que la législation ou des instructions s'y opposent; si les déposants insistent, les greffiers recevront les modèles et les signaleront immédiatement aux procureurs de la République.

Il est dû au greffier, outre le droit fixe de un franc par procès-verbal de dépôt, y compris le coût de l'expédition, le remboursement du droit de timbre et d'enregistrement.

Le même fabricant ou commerçant peut effectuer le dépôt de plusieurs marques dans un seul procès-verbal.

Si une expédition du procès-verbal est demandée ultérieurement par une personne quelconque, elle doit être délivrée moyennant paiement d'un droit fixe de 1 franc et le remboursement du droit de timbre.

Les droits à percevoir pour le dépôt d'une marque sont : 1° Dépôt de la marque de fabrique et délivrance de l'expédition, ensemble 9 fr. 58 ; 2° Délivrance du certificat d'identité de la marque de fabrique et frais, 4 fr. 38 ou 4 fr. 48.

Les modèles déposés au greffe et procès-verbaux de dépôt doivent être communiqués sans frais, à toute réquisition. Les greffiers ne doivent délivrer ou laisser prendre aucune copie des modèles confiés à leur garde.

Les étrangers et les Français dont les établissements sont hors de France ne peuvent déposer leurs marques de fabrique qu'au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Les tissus de coton dans l'île de Cuba. — M. le ministre du commerce recommande à l'attention de nos nationaux une note du comité consultatif du commerce français à la Havane

Cette note établit que les tissus de coton, importés en grande quantité dans l'île de Cuba ne sont guère de provenance française tandis que les produits de notre nation pourraient avantageusement lutter avec ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne, non seulement comme prix, mais surtout comme qualité et fantaisie de dessins. Pour cela il faudrait que les fabricants français prissent l'habitude de réduire la largeur des tissus, de leur donner un apprêt spécial les rendant moëlleux, doux à la main, ayant le toucher du drap, d'avoir un correspondant sur place, de lui envoyer des échantillons à chaque saison et de consentir des facilités de paiement.

Le Comité consultatif de la Havane se met à la disposition des fabricants français qui voudraient lui envoyer des échantillons de tissus ; il donnerait tous les renseignements susceptibles de leur être utiles pour des opérations avec ce pays.

La note qui précède s'applique non seulement aux tissus de coton, mais à tous les tissus en général (fil de coton, fil, draps, soieries etc. etc).

(Communiqué par la Chambre de Commerce).

NOUVELLES MILITAIRES

Classement des chevaux et voitures. — M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté aux termes duquel il sera procédé, du 15 mai au 15 juin 1887, à l'inspection et au classement :

1° De tous les chevaux et juments âgés de six ans et au-dessus, et de tous les mulets et mules de quatre ans et au-dessus (l'âge se compte à partir du 1er janvier de l'année de la naissance) ;

2° Des voitures attelées susceptibles d'être requises.

Service d'Etat-Major. — M. Peslin, capitaine breveté au 127e régiment d'infanterie, est mis en activité hors cadre, pour être affecté au service d'état-major, et est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 2e corps d'armée.

Service des hôpitaux militaires. — M. Magès, officier d'administration principal à l'hôpital militaire de Lille est désigné pour prendre la gestion de l'hôpital militaire de la Charité, à Lyon.

M. Chauviré, officier d'administration de 1re classe à l'hôpital militaire de Maubeuge, est désigné pour prendre la gestion de l'hôpital militaire de Lille.

M. Garten, officier d'administration de 2e classe, commandant la 24e section d'infirmiers, est nommé à la 1re classe et désigné pour prendre la gestion de l'hôpital militaire de Maubeuge.

Corps de santé militaire. — M. Isambert, médecin-major de 2e classe au 14e régiment de dragons, est désigné provisoirement pour le 43e régiment d'infanterie.

Situation météorologique. — Paris 29 avril. — Le baromètre baisse presque partout excepté sur la mer du Nord, le nord des Iles-Britanniques et le sud-est du continent. La dépression du golfe de Gascogne s'est étendue vers la Bretagne, en avant, vers le Pas-de-Calais, s'est formée une petite dépression orageuse (757 m/m). Des pluies sont signalées sur le nord et le centre de la France, les Pays-Bas, la Scandinavie et la Grande-Bretagne.

La température s'élève sur la France, l'Europe centrale, elle baisse au nord et au sud-est du continent.

Le thermomètre marquait ce matin — 3° à Haparanda, Barne, 10 à Vienne, Paris, 12 à Nice et 20 à Biskra.

En France, des pluies orageuses sont probables sur toutes les régions, sauf en Provence où le ciel va rester nuageux.

A Paris, hier, ciel couvert, pluvieux.
Maximum, 13·0; minimum, 7·8.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La proposition faite par M. Emile Moreau, de réunir, à l'occasion du centenaire de 1789, tous les documents relatifs à la période révolutionnaire dans le Nord, a rencontré des opposants au Conseil général. C'est la question financière qui paraît avoir surtout préoccupé les adversaires de l'idée. Il s'agit d'une dépense de dix mille francs et ils l'estimaient quelque peu exagérée pour le résultat à atteindre.

Nous n'en jugeons pas tout à fait ainsi. Le projet de M. Moreau, nous paraît très digne d'encouragement. La véritable histoire de la Révolution dans nos provinces n'est pas assez connue ; on peut même dire qu'elle est absolument ignorée du plus grand nombre, même parmi les gens instruits.

Les études si saisissantes de M. Taine, celles de nos savants provinciaux nous montrent quel intérêt présentent nos archives départementales pour le rétablissement de la vérité historique.

Plus la lumière se fera sur l'époque révolutionnaire, mieux le peuple français comprendra jusqu'à quel point et au moyen de quelles misérables légendes on a abusé de sa crédulité.

Ce n'est pas précisément le parti de M. Emile Moreau qui y gagnera.

L'honorable conseiller général nous paraît donc avoir accompli un acte de véritable désintéressement politique, en proposant ce qu'il a proposé et nos amis nous permettront cette fois, de nous féliciter que la majorité du conseil lui ait donné raison.

A. R.

Le Conseil général a renvoyé, hier, le tarif de l'octroi de Roubaix au Conseil municipal. La majorité de l'assemblée départementale demande, qu'à l'exemple de Lille, nous imposions ici le maïs, comme nous imposons l'avoine. C'est une des formes de la protection qu'elle désire donner à l'agriculture nationale. La droite et la gauche du Conseil, M. des Rotours et M. Cloyes, de Bergues, ont été d'accord sur ce point.

Ce retard dans l'approbation de notre tarif n'a rien d'anormal ou d'inquiétant. On sait que le tarif actuel n'expire que le 31 décembre prochain. C'est seulement à partir de cette date que le nouveau sera appliquable et que nous pourrons bénéficier de la suppression des droits sur le pétrole.

Exposition horticole de Roubaix. — Le ciel s'est montré, samedi, sombre, terne et monotone ; à des intervalles fréquents, une bise aigre et froide a soufflé ; néanmoins, nombre de promeneurs ont visité l'exposition horticole dont l'étalage parfumé s'étend, sur le trottoir de gauche de la rue de la Gare, de la rue Saint-Georges à la rue de l'Hospice.

A dix heures du matin, après avoir été remercié de sa sympathie visible pour l'horticulture et avoir reçu un bouquet, témoignage de la gratitude des horticulteurs envers le conseil, qui leur a voté une subvention, M. Paul Watine, accompagné de MM. Demay, président, François Fauvarque, trésorier, Danelle, trésorier-adjoint, Bossut, secrétaire, Delevoie, doyen du Cercle, Berat, jardinier en chef de la ville et conférencier du Cercle, rue de la Gare, visitait l'exposition. Venait ensuite le jury.

Celui-ci était composé de MM. Eeckkoute, horticulteur à Saint-Denis, Westamlez Gand, président; Emile Malnard, secrétaire-général du cercle horticole du Nord, à Lille; César Testart, J.-B. Carlier, Nicolas Van Winsen, Delahaye, Bongard, Charles Schlachter, F. Dubus, Delahousse, jardiniers.

FEUILLETON DU 1er MAI 1887. — 55

LE CONTUMAX

Par Raoul DE NAVERY

XVIII

Un guet-apens

Un soir pourtant, il rentra les vêtements déchirés, le front saignant, le corps meurtri. Sans rien dire, semblable à un chien battu, il se jeta dans un coin de la chambre. Florence bondit vers lui avec un cri d'angoisse.

— Blessé, toi ! mon enfant, mon amour ! Oh ! les misérables qui ont, à demi tué mon chéri... laisse-moi laver ton front... Dieu ! la plaie est énorme... Comment cela est-il arrivé...

— Ils me le paieront ! ils me le paieront ! murmura Poulot entre ses dents.

— Non! non! pas de vengeances, pardonne à qui t'a fait mal... Je te pardonne bien, moi ! Et pourtant la blessure que tu m'as faite au cœur est mille fois plus cruelle. Voilà du linge frais... tes anciens habits restés au fond de l'armoire... Oh ! si tu voulais rester ici...

— Tu me cacherais ? demanda Poulot.

— Te cacher ! En es-tu réduit là... O mon enfant ! mon pauvre enfant ! Oui je te défendrai contre tous... Tu ne sortiras pas, nous resterons tous deux dans cette petite chambre tu guériras vite, va !

— Oh ! la blessure ! je m'en moque pas mal ! C'est la trahison que je garde sur le cœur.

Il fut impossible d'arracher à Poulot une explication plus complète. Pendant quinze jours il ne quitta pas sa mère; mais à mesure que les traces des coups s'effaçaient, que la plaie se cicatrisait, il se demandait ce que faisaient les autres... Puis encore une fois l'ingrat s'en alla tandis qu'elle était allée à son travail lui gagner le pain du soir.

Deux mois s'étaient écoulés depuis ce dernier départ. Il avait retrouvé ses camarades Jean Mioche, Mort-aux-Rats, La Déveine, Fouinette; ils l'avaient entraîné dans d'autres aventures, conduit dans d'autres bouges, et il avait oublié, précocement sali et vicié par le contact de tels hommes, les pleurs de la mère désolée qui l'attendait dans la petite chambre de la fabrique Dupont.

Brusquement, tandis qu'il achevait de dîner dans un cabinet dépendant du commissariat de police, ce souvenir lui revint, non pas affaibli et lointain, mais tenace et brûlant. Ce fut comme la sensation d'un fer rouge appliqué sur la chair vive.